République Démocratique du Congo



STATUTS

Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable (INADD)

Pour l'efficacité des politiques publiques en matière de développement en Afrique



Janvier 2022

A

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	* OFFICE NOTARIAL
REAMBULE	MANGU
Chapitre I : Création	OE KINSHA
Irticle 1 : Localisation	5
1rticle 2 : Missions	5
Chapitre II : Membres et qualité	5
Article 3: Membres	5
Article 4 : Qualité des membres	6
Chapitre III : Organes	6
Article 5 : Organes	6
Article 6 : Conseil Scientifique	6
Article 7 : Direction Générale	7
Article 8 : Départements	9
Article 9 : Organisation et fonctionnement des Départements	10
Article 10 : Ressources	11
Article 11 : Patrimoine	13
Chapitre V : Dispositions particulières	11
Article 12 : Résultats de recherche	11
Article 13: Partenaires et collaboration scientifique	11
Article 14: Rémunération	12
Article 15: Règlement des différends	12
Article 16 : Règlement intérieur	12
Article 17 : Assemblée constitutive	12
ANNEXS	14

PREAMBULE

Au cours de cinquante dernières années, l'amélioration des conditions de vie de consulations a été l'un des principaux axes de travail de nombreux programmes de développes de kinstitute investissements considérables ont été consentis tant au niveau humain que financier notamment dans la gestion durable de l'environnement. Toutefois, force est de constater que les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes. La réponse aux besoins fondamentaux des communautés a parfois été insatisfaisante, partielle ou ponctuelle. Les projets ont souvent coûté et duré plus que prévu et leurs effets, négatifs dans certains cas, n'ont pas toujours été anticipés.

En effet, parmi les principales leçons tirées de nombreux programmes et projets mis en place en Afrique en général et en RDC en particulier, il y en a une qui ressort clairement : les politiques publiques sont plus efficaces lorsqu'elles sont conçues et mises en œuvre sur base des données scientifiques probantes. En l'absence de données et d'analyses propres au contexte, les politiques et les programmes, fussent-ils animés des meilleures intentions, ont souvent donné des résultats décevants.

Outre les richesses minières, l'Afrique dispose non seulement d'une extraordinaire variété d'écosystèmes avec une flore et une faune endémiques, mais possède aussi un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle. La dynamique de sa population, l'étendue de sa couverture forestière, l'importance et la densité de son réseau hydrographique, la richesse de ses écosystèmes et de sa biodiversité devrait en principe faire de l'Afrique l'une des puissances économiques au monde. Malgré ces attributs, l'Afrique demeure un continent très pauvre avec un accès difficile aux infrastructures socio-économiques de base, une insatisfaction permanente des besoins fondamentaux et une vulnérabilité indescriptible.

Les lois mises en place pour l'exploitation des ressources naturelles et de nombreux programmes/projets réalisés n'ont pas permis de changer le vécu quotidien des populations africaines. Ainsi, l'aggravation de la pauvreté a entrainé des changements sociaux, économiques et environnementaux aux conséquences incalculables.

Le développement économique, social et environnemental de la République Démocratique du Congo en particulier et de l'Afrique en général, nécessite, la disponibilité des données scientifiques qui permettent de comprendre les enjeux et de cerner les solutions les plus efficaces.

Pour lutter durablement contre la pauvreté, rétablir la sécurité alimentaire et gérer rationnellement les ressources naturelles en République Démocratique du Congo en particulier et en Afrique en général, l'objectif fondamental devrait consister à développer des stratégies de recherche scientifique qui apportent des réponses claires aux problèmes spécifiques de l'Afrique.

A l'heure actuelle, les connaissances actualisées sur les problématiques du développement de l'Afrique sont encore fragmentaires. En effet, beaucoup de projets mis en œuvre en Afrique

sont encore tragmentaires. En effet, beaucoup de proj

3

dans les différents domaines, ont donné des résultats dérisoires faute de données capables d'orienter les actions sur le terrain.

Dans un contexte de changements globaux (climatiques et sociétaux : augmentation de la population, insécurité alimentaire, chômage, pauvreté, etc.), les gouvernements des participants, les entreprises et les collectivités locales, ont besoin des données scientifiques pour l'élaboration de leurs politiques et programmes en matière de développement. Les partenaires au développement reconnaissent que la disponibilité des données scientifiques est nécessaire pour l'amélioration des incidences sociétales au fil de temps et constitue la clé de réussite de tout programme ou projet de développement.

TSHANGU

C'est dans ce contexte que le Centre d'Assistance des Communautés de Base pour le Développement (CABD-ONG-Asbl), dans sa mission principale d'améliorer les conditions socioéconomiques des populations à travers le développement des systèmes de production agricole durable et la gestion durable des ressources naturelles, a pris l'initiative de créer une institution de recherche capable d'apporter des réponses scientifiques claires aux multiples défis dont l'Afrique fait face.

A) A PMX A

Chapitre I: Création

Article 1: Localisation

Il est créé au sein de l'ONG-Asbl Centre d'Assistance des Communautés de Bacterine Développement Durable « CABD » (N° d'enregistrement au Ministère de la justice (RDC) F92.10250, Autorisation de fonctionnement n° 007/CAB/MIN/ECN-EF/2007), un Centre de recherche appelé Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable (INADD), partenaire de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Kinshasa et de la Revue Africaine d'Environnement et d'Agriculture (RAFEA - www.rafea-congo.com). Il s'agit d'un Institut national mais à caractère international.

L'INADD est situé au Plateau des Batéké à Kinshasa, à 20 km de la Cité de Mbankana dans la Commune de Maluku, sur un terrain de 108 hectares appartenant au Centre d'Assistance des Communautés de Base pour le Développement Durable.

Article 2: Missions

L'INADD a pour missions notamment :

- 1. La réalisation de la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines : (i) de l'Agriculture durable (agroforesterie, maraîchage biologique, élevage et pisciculture, etc.), (ii) de l'Agroalimentaire, (iii) de la Foresterie, de la Valorisation des ressources forestières, de la Conservation de la biodiversité et Services écosystémiques, (iv) des Sols, de l'Eau et de l'Energie (accessibilité aux services de l'eau et promotion des énergies renouvelables), (v) des Villes durables et Ecovillages, (vi) de l'Aménagement des territoires, de l'assainissement et des questions socioéconomiques, (vii) de la Valorisation des savoirs traditionnels dans l'alimentation, la gestion des écosystèmes naturels et la santé, etc.;
- 2. L'accueil et l'encadrement des stagiaires, doctorants, jeunes chercheurs, enseignantschercheurs et assimilés ;
- 3. La réalisation d'expertises et projets de recherche nationaux et internationaux ;
- 4. La diffusion des savoirs et la valorisation de la recherche aux plans national et international.

Chapitre II : Membres et qualité

Article 3: Membres

L'INADD comprend des membres permanents, des membres temporaires et des membres associés.

Les membres permanents sont les enseignants-chercheurs et assimilés attachés à l'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable.

MKury & E

5

TSHANGU

Les membres temporaires sont :

- 1. Les chercheurs contractuels effectuant leur recherche au sein de l'un des Départements de l'INADD,
- 2. Les doctorants ou post-doctorants effectuant leurs recherches au sein de l'INADD.

Les membres associés sont :

- 1. Les enseignants-chercheurs dont les établissements (Université/Institut, Centre de recherche) ont des contrats de collaboration avec l'INADD,
- 2. Les personnalités nationales et internationales de renommée et qui acceptent de travailler avec l'INADD (Professeur Emérites, etc.).

Article 4 : Qualité des membres

La qualité de membre permanent est conférée par le Conseil Scientifique de l'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable sur proposition du Conseil de Département. La demande est adressée au Directeur du Département qui, après le Conseil, transmet les avis au Conseil Scientifique de l'INADD.

Le Conseil Scientifique de l'INADD peut être saisi des refus de qualité de membres décidé par le Conseil de Département.

Chapitre III: Organes

Article 5 : Organes

L'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable est composé des organes suivants :

- 1. le Conseil Scientifique,
- 2. la Direction Générale, et
- 3. les Départements.

Article 6 : Conseil Scientifique

6.1. Compétences

Le Conseil Scientifique dispose des compétences suivantes :

- 1. Il discute et se prononce sur la politique scientifique de l'INADD,
- 2. Il adopte les programmes des Départements et se prononce sur leur fonctionnement,
- 3. Il délibère sur les axes et la composition des équipes de recherche,
- 4. Il adopte le budget et approuve le bilan financier de l'INADD,
- 5. Il approuve la politique de recrutement en établissant notamment les profils,

6. Il vérifie les demandes de bourses et de stages,

PA'

on to

TSHANGU

7. Il propose toute modification des Statuts de l'INADD conformément a en vigueur.

OFFICE NOTAR: AL TSHANGU * OFFICE KINSHASA TENANGU * OFFICE KINSHASA TSHANGU * TSH

6.2. Composition

Le Conseil Scientifique de l'INADD est constitué de :

- 1. Du Directeur Général (Président du Conseil), du Directeur Général Adjoint, Du Directeur Administratif et Financier ainsi que du Directeur Scientifique ;
- 2. Des Chefs des Départements et des Attachés de recherche.

6.3. Fonctionnement du Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique se réunit au moins une fois par an en Assemblée Générale ordinaire. Le Président du Conseil Scientifique peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire de l'INADD de sa propre initiative ou à la demande écrite d'un tiers des membres permanents.

Le Conseil Scientifique est présidé par le Directeur Général de l'INADD, en son absence par le Directeur Général Adjoint.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres permanents en exercice, étant entendu que nul ne peut détenir plus d'une procuration. Les votes ont lieu à bulletins secrets.

Le Président du Conseil scientifique de l'INADD arrête l'ordre du jour de chaque séance. Les membres en sont informés au moins huit jours avant la réunion.

L'insertion d'autres points à l'ordre du jour peut être effectuée à la demande d'un tiers des membres du Conseil Scientifique.

Le Directeur Général de l'INADD, signe et assure la diffusion, à la fin de chaque année civile, d'un relevé de conclusions, après approbation par les membres du Conseil Scientifique. Un exemplaire de ces conclusions est adressé au Secrétariat Général à la Recherche Scientifique et aux universités/Instituts partenaires.

Article 7 : Direction Générale

La Direction Générale de l'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable est composée de :

- 1. Un Directeur Général,
- 2. Un Directeur Général Adjoint,
- 3. Un Directeur Administratif et Financier,
- 4. Un Directeur Scientifique.

La Direction Générale organise le fonctionnement quotidien de l'Institut. Il prépare le budget que le Directeur Général va présenter au Conseil Scientifique. Il peut se voir déléguer des compétences par le Conseil Scientifique, à l'exception de la désignation des membres de la Direction.

Mh - 5

S. Sm

TXX

7

7.1. Directeur Général

Le Directeur Général doit être enseignant-chercheur ou assimilé, membres de DD, habilité à diriger des recherches, en poste dans l'un des Etablissements d'enseignes supérieur et universitaire de la RDC ou dans un centre de recherche.

Il est élu par le Conseil Scientifique (Assemblée Générale) dont le corps électoral est composé des membres permanents et non permanents dans la limite de 20 % de l'ensemble des électeurs.

Les candidats doivent déposer leur candidature au moins quinze jours avant l'élection au Bureau de la Commission électorale. Le vote a lieu à bulletins secrets.

Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des voix des membres en exercice du Conseil Scientifique, étant entendu que nul ne peut détenir plus d'une procuration. Le mandat du Directeur Général est de 5 ans renouvelables.

En cas de vacance en cours de mandat, un nouveau Directeur est désigné dans les trois mois selon la même procédure, pour la durée du mandat restant à courir.

Le Directeur Général a pour missions de :

- 1. mettre en œuvre la politique scientifique de l'INADD,
- 2. représenter l'INADD auprès des services publics et du secteur privé,
- 3. proposer aux Chefs des Départements des projets de conventions ou d'accord entre l'INADD et les autres partenaires nationaux/internationaux,
- 4. présider conformément au règlement intérieur de l'INADD:
 - ✓ les réunions du Conseil Scientifique,
 - ✓ les réunions de la Direction Générale,
 - ✓ les réunions des Départements convoquées par le Conseil Scientifique ;
- 5. présenter les rapports détaillés des activités et le bilan financier de l'INADD (trimestriels et annuels),
- exécuter par délégation le budget de l'INADD.

7.2. Directeur Général Adjoint

Le Directeur Général Adjoint est élu parmi les membres permanents de l'INADD en poste dans les mêmes conditions de scrutin que le Directeur Général. S'il n'est pas membre permanent de l'INADD, il en devient membre de droit avec voix délibérative.

Le Directeur Général Adjoint assiste le Directeur Général dans ses missions. En cas de vacance ou d'empêchement du Directeur Général, il assure l'intérim.

7.3. Directeur Administratif et financier

Le Directeur administratif et financier est élu parmi les membres permanents de l'INADD en poste. Il assure la gestion administrative et financière de l'INADD. Il gère le service de

JA J HKari my 18

comptabilité-caisse (un Comptable-caissier), les ressources humaines et matéries compte de toutes ces activités au Directeur Général.

Pour le bon fonctionnement de l'INADD, le Directeur Administratif et financië mission de coordonner le Service administratif et financier composé :

- 1. Des collaborateurs administratifs et financiers,
- 2. Des collaborateurs chargés de la maintenance,
- 3. Des collaborateurs chargés de la logistique.

Le nombre de ces collaborateurs est déterminé par le Conseil scientifique en fonction des besoins et des moyens disponibles.

7.4. Directeur Scientifique

Le Directeur scientifique est élu parmi les membres permanents de l'INADD en poste dans les mêmes conditions de scrutin que le Directeur Général. Il assure le suivi des activités des Départements et en informe le Directeur Général.

Article 8 : Départements

L'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable est composé de cinq Départements scientifiques et d'un Département technique suivants :

8.1. Départements scientifiques

8.1.1. Département d'Agroécologie

Il a pour mission de : (i) mener des recherches sur les pratiques agroécologiques sur les filières maraîchères, vivrières, cultures industrielles, élevage, pisciculture, etc., (ii) vulgariser les pratiques agroécologiques (agroforesterie, agriculture de conservation, cultures en couloirs, régénération naturelle assistée, etc.).

8.1.2. Département de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables

Il a pour mission de mener des études sur : (i) la biodiversité et les services écosystémiques, (ii) les questions de sol, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, (iii) les énergies renouvelables, etc.

8.1.3. Département d'Agroalimentaire

Il a pour mission de réaliser des études sur la transformation et la conservation des produits d'origine végétale et animale.

8.1.4. Département de Développement rural et changement climatique

Il a pour mission de réaliser des recherches sur les questions liées au développement du monde rural et urbain de la RDC en particulier et de l'Afrique en général. Il s'agit des études socioéconomiques, d'impacts socio-environnementaux, d'aménagement de territoire, d'infrastructures, des changements climatiques, etc.

7 A A Mens

OFFICE NOTARIA

TSHANGU

8.1.5. Département chargé de gérer le Programme Investir sur les données sprobantes (PIDSP)

Ce Département a pour mission globale d'améliorer l'efficacité des politiques publicus en Afrique en matière de développement en disponibilisant les données scientifiques probates. Spécifiquement, le PIDSP vise à mettre à la disposition des décideurs politiques, des partenaires au développement, des organisations de la société civile, etc. des données scientifiques probantes dans le secteur du développement durable.

Le Département va : (i) appuyer l'élaboration et l'exécution des politiques publiques en identifiant des outils et des méthodes appropriés (modèles et scénarios, méthodes d'évaluation, indicateurs...) et en facilitant leur accès ; (ii) identifier et accompagner les besoins de renforcement de capacités (formation, dialogue...) pour améliorer l'interface science-politique en RDC en particulier et en Afrique en général ; (iii) faciliter une approche coordonnée de la production de nouvelles connaissances.

Le PIDSP mettra en place une Banque de données actualisées, dynamiques et accessibles à toutes les parties prenantes.

8.2. Département technique

8.2.1. Département de formation professionnelle

Ce Département a pour mission d'assurer la formation professionnelle pratique des jeunes dans les domaines de l'agroécologie, de l'environnement, de l'agroalimentaire et sur les questions du développement durable. Ce Département dispose des ateliers de formation pour améliorer les compétences des apprenants. Il est aussi chargé d'organiser les formations de courte durée assorties d'un kit.

La mission principale du Département de formation professionnelle est d'appliquer les résultats des recherches à travers les formations et le renforcement des capacités des acteurs.

Article 9 : Organisation et fonctionnement des Départements

Chaque Département est dirigé par un Chef de Département, secondé par un Attaché de recherche. Ils sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelables par le Conseil Scientifique de l'INADD parmi les enseignants-chercheurs et assimilés porteurs des projets et membres de l'Institut. Ils sont appuyés dans leur mission par un personnel d'appoint désigné par le Directeur Général de l'INADD; composé d'un Secrétaire Administratif et de deux Opérateurs de saisie. Le nombre de chercheurs membres de chaque Département est fonction de besoin de chaque Département.

Le Département se réunit en Conseil de Département chaque mois sur convocation du Chef de Département. Les conditions d'organisation des réunions sont les mêmes que celles définies dans le Conseil scientifique de l'INADD.

A) Ments

Le Chef de Département est chargé d'organiser les activités administratives et de recht sein de son Département. Il participe aux réunions du Conseil Scientifique de transmet tous les rapports à la Direction de l'INADD.

L'Attaché de recherche est chargé de coordonner les activités de recherche et joue l'intérnir du Chef de Département en cas d'absence ou d'empêchement.

Les Départements transmettent les rapports des activités à la Direction Générale par l'entremise du Directeur scientifique.

Chapitre IV: Ressources et patrimoine

Article 10: Ressources

L'INADD dispose d'un budget de fonctionnement provenant des financements de projets de recherche, des prestations des services, des expertises, des contrats de recherche scientifique, des brevets, des contributions des partenaires, des dons/legs et de toute autre activité scientifique pouvant générer des ressources financières.

Le projet de budget de l'INADD est proposé par le Directeur Général de l'Institut et validé par le Conseil Scientifique.

Les propositions des engagements de l'INADD sont établies conformément aux lois en vigueur.

Article 11: Patrimoine

Le patrimoine affecté à l'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable est géré conformément au règlement intérieur de l'INADD. En cas de dissolution de l'INADD, son patrimoine revient de plein droit au CABD.

Chapitre V: Dispositions particulières

Article 12 : Résultats de recherche

Les résultats de la recherche scientifique sont la propriété du chercheur. Mais le bénéfice généré par la recherche scientifique est restitué à l'INADD conformément au règlement intérieur.

L'INADD présente régulièrement, en fin de chaque année civile, le bilan des activités de la recherche scientifique. Toute publication des résultats des travaux de recherches scientifiques est autorisée par le Conseil Scientifique, et doit mentionner l'INADD.

Article 13: Partenaires et collaboration scientifique

L'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable travaille en partenariat avec l'Université de Kinshasa (Facultés des Sciences Agronomiques), l'Université de Bandundu (Faculté des Sciences Agronomiques), l'Université de Kikwit (Facultés des Sciences Agronomiques), le Centre de Recherche sur les Ressources en Eau du Bassin du Congo

There's of I

en Eau du Bassin du Cor

(CRREBaC) basé à l'Université de Kinshasa, le Centre de Surveillance de la B (CSB) basé à l'Université de Kisangani, l'Institut National pour l'Etude et Agronomique (INERA) de la RDC, etc.

L'INADD souhaite développer les partenariats avec des universités, centres de reautres organisations pour son rayonnement international.

Article 14: Rémunération

La rémunération mensuelle des agents pris en charge budgétairement par l'INADD est fixée par le Conseil Scientifique de l'Institut en fonction du volume horaire et des moyens disponibles.

Article 15: Règlement des différends

Le différend susceptible d'entraver le fonctionnement normal de l'Institut Africain de recherche sur le Développement Durable doit être réglé à l'amiable. Si le différend persiste le Directeur Général peut convoquer le Conseil Scientifique de l'INADD en vue de prendre des mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'Institut.

Article 16 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur arrête les autres règles de fonctionnement. Il peut prévoir notamment la création d'autres Départements par rapport au besoin.

Article 17 : Assemblée constitutive

Le projet des Statuts est préparé par des enseignants-chercheurs et assimilés membres de l'INADD. Le Conseil Scientifique a adopté les Statuts et désigné les membres de la Direction Générale et des départements.

Fait à Kinshasa, le 12 11 2022

Nº	Nom	Grade	Fonction au sein	Signature	E-mail
			de l'INADD		
01	Jean de Dieu	Professeur	Directeur Général	Plans	jddminengum@gmail.com
	MINENGU				> ,
	MAYULU			1	,
02	Apollinaire	Professeur	Directeur Généra	Jack	apollobiloso@gmail.com
	BILOSO MOYENE		Adjoint	9-	
03	Aiko IKONSO	Chef de	Directeur	5/1	mwengaiko@gmail.com
	MWENGI	Travaux	Administratif e	1	
			financier	/\	
04	Serge PANGU	Professeur	Directeur	Tura	serge.pangu@hotmail.com
	SANGHY		Scientifique	(alle)	
05	NDONA	Professeur	Chef de	1/hm/	roggnd@gmail.com
	KAYAMBA		Département	11/1/3	
			d'Agroécologie		
06	Oscar	Assistant	Attaché de	The state of the s	yamaoscar03@gmail.com
	MANGUNDA		recherche au	0 200	
	YAMA		Département	The state of	
			d'Agroécologie	1/ (8/1)	
07	Bonaventure LELE	Professeur	Chef de	1187	lelebonaventure72@yahoo.fr

						113/
	NYAMI		Département Gestion Ressources Naturelles	de		OFFICE NOTARIAL TSHANGU
			Renouvelables			emanueldishiki@gmail.com/NSHA
08	DISHIKI	Chef de	Attaché	de		emanueldishiki@gmail.com
	Emmanuel	Travaux	recherche Département Gestion Ressources Naturelles Renouvelables	de des		
	Michel MUBIALA	Chef de	Chef	de	(\	michelmubiala@gmail.com
09	Michel MUBIALA	Travaux	Département d'Agroalimenta		SAR	
10	Célestin TONDI KIKOLA	Chef de Travaux	Attaché recherche Département d'Agroalimenta	de au	36	celestintondi@gmail.com
11	Michel MBUMBA BANDI	Chef de Travaux	Chef Département Développement rural et changer climatique	de de	fast	micmbumba@gmail.com
12	Romain KAWANGA	Assistant	Attaché recherche Département Développement rural et changer climatique		zoffig n	nyanimajack@gmail.com
13	Gabriel NLANDU VANGU	Professeur	Chef Département formation professionnelle	de	Jun	vangugabriel@yahoo.fr
14	Emmanuel NGWAMASHI MIHAHA	Chef de Travaux	Attaché recherche Département formation professionnelle	de au de	anne de la companya d	engwamashi@gmail.com
15	Ferdinand MAMANYA	Professeur	Chef Département ch de gérer Programme Inv sur les dor scientifiques probantes (PID	le vestir nnées	. 11/	Fernandmamanya12@gmail.com
16	Armel MBENZA MAKIADI	Assistant	Attaché recherche Département ch de gérer Programme Inv sur les dor scientifiques probantes (PID	le vestir nnées	Combo	softafrica.drc@gmail.com

OFFICE NOTARIA TSHANGU

Annexe I

LISTE DES MEMNBRES CHARGES DE LA DIRECTION DE L'INSTITUTE AFRICAIN DE RECHERCHE SUR LE DEVELEPPEMENT DURABLE

Nous soussignés, membres effectifs de l'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable, attestons par la présente que sont membres chargés de la direction de notre Institut, les personnes dont les noms et les fonctions suivent:

N°	Nom	Grade	Fonction au sein de l'INADD	Signature	E-mail
01	Jean de Dieu MINENGU MAYULU	Professeur	Directeur Général	- Juan	jddminengum@gmail.com
02	Apollinaire BILOSO MOYENE	Professeur	Directeur Général Adjoint	TOPPE	apollobiloso@gmail.com
03	Aiko IKONSO MWENGI	Chef de Travaux	Directeur Administratif et financier	St.	mwengaiko@gmail.com
04	Serge PANGU SANGHY	Professeur	Directeur Scientifique	Silm5	serge.pangu@hotmail.com
05	NDONA KAYAMBA	Professeur	Chef de Département d'Agroécologie	CUM	roggnd@gmail.com
06	Oscar MANGUNDA YAMA	Assistant	Attaché de recherche au Département d'Agroécologie	S M	yamaoscar03@gmail.com
07	Bonaventure LELE NYAMI	Professeur	Chef de Département de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables	Tref	lelebonaventure72@yahoo.fi
08	DISHIKI Emmanuel	Chef de Travaux	Attaché de recherche Département de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables	A Tuest	emanueldishiki@gmail.com
09	Michel MUBIALA	Chef de Travaux	Chef de Département d'Agroalimentaire	Jul -	michelmubiala@gmail.com
10	Célestin TONDI KIKOLA	Chef de Travaux	Attaché de recherche au Département d'Agroalimentaire		celestintondi@gmail.com
11	Michel MBUMBA BANDI	Chef de Travaux	Chef de Département de Développement rural et changement climatique	le de la constante de la const	micmbumba@gmail.com
12	Romain KAWANGA	Assistant	Attaché de recherche au Département de Développement	2047	nyanimajack@gmail.com

							U JUSTICEA	S/A-
			rural et changem	ent		vangugabriel@yaho	JUSTICE PAI	TRA
			climatique		11		* OFFICE NO	TAR
13	Gabriel NLANDU	Professeur	Chef	de	A. A. X	vangugabriel@yaho	TSHAN	GU
	VANGU		Département	de			WE.	
			formation		1/1/2		DE KI	NSH
			professionnelle		// D			
14	Emmanuel	Chef de	Attaché	de	"dh	engwamashi@gmai	l.com	
	NGWAMASHI	Travaux	recherche	au	- whi			
	MIHAHA		Département	d¢/	1 min die			
			formation	V		,		
			professionnelle	(
15	Ferdinand	Professeur	Chef	de		Fernandmamanya12	2@gmail.com	
	MAMANYA		Département cha	rgé				
			de gérer	le	111 - w	2		
			Programme Inve	stir	NK-5.			
			sur les donn	iées				
			scientifiques					
			probantes (PIDS	P)				
16	Armel MBENZA	Assistant	Attaché	de		/ softafrica.drc@gma	il.com	
	MAKIADI		recherche	au	1 h Minh			
			Département cha	ırgé	14/1			
			de gérer	le	/14h X			
			Programme Inve	stir	V V// \	,		
			sur les donn	ées/	1 // \			
			scientifiques					
			probantes (PIDS	P) \				



Fait à Kinshasa, le 12/01/2022

Annexe II

DECLARATION RELATIVE AUX RESSOURCES

Nous soussignés, membres effectifs de l'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable, déclarons par la présente que les ressources devant permettre notre Institut d'atteindre ses objectifs proviendront de :

- Cotisation des membres
- Dons et legs divers
- Subvention et subsides éventuelles
- Produits d'activité de l'INADD

Fait à Kinshasa, le 12/01/2022

Dircteur Général

Directeur Administratif et Financier

Professeur Jean de Dieu MINENGU

Aiko IKONSO MWENGI

Annexe III

MEMBRES EFFECTIFS

OFFICE NOTARIAL TSHANGU

			OE KINSH
N°	Nom	Profession dans la vie active	Signature
01	Jean de Dieu MINENGU MAYULU	Professeur	fair
02	Apollinaire BILOSO MOYENE	Professeur	,_ MAPA 1-
03	Aiko IKONSO MWENGI	Chef de Travaux	7.
04	Serge PANGU SANGHY	Professeur	
05	NDONA KAYAMBA	Professeur	GUIME
06	Oscar MANGUNDA YAMA	Assistant	054
07	Bonaventure LELE NYAMI	Professeur	S.F.
08	DISHIKI Emmanuel	Chef de Travaux	A Paris
09	Michel MUBIALA	Chef de Travaux	
10	Célestin TONDI KIKOLA	Chef de Travaux	
11	Michel MBUMBA BANDI	Chef de Travaux	Adell
12	Romain KAWANGA	Assistant	Zaffer a
13	Gabriel NLANDU VANGU	Professeur	and John
14	Emmanuel NGWAMASHI MIHAHA	Chef de Travaux	mula
15	Ferdinand MAMANYA	Professeur	MK
16	Armel MBENZA MAKIADI	Assistant	Cash
17	Jacob MBOSHO BATUJANE	Personnel Administration publique	
18	Simon MWENGI NGWANGO	Assistant	Simple
19	Jack MABWAKA NYANIMA	Assistant	
20	Guy MUKANYIM IKOBO	Personnel ESU	Charles Mil
21	Tridon KUMABWENYI MUKANYIMA	Personnel ESU	fitt u
22	Gédeon KUMUNA NGWANGU	Assistant	Columna

			OUE DENI VILATION
23	Eva NGALULA KABONGO	Personnel ESU	WHY WITH MUSTICES AND S
24	Picasso PICASSO MAKOFI	Personnel ESU	OFFICE NOTAPIAL O
25	Ruth SITA TATY	Assistant	CAT. TSHANGU *
26	Cubain MATUNDA IPOK-PIS	Personnel ESU	And



Fait à Kinshasa, le 12/01/2022



Office Notarial District de Tshangu



ACTE NOTARIE

Monsieur MBENZA MAKIADI Oumar Armel, de nationalité Congolaise, né à Pointe-Noire, le 24/03/1984, état-civil : Célibataire, Profession : informaticien/Enseignant, résidant à Kinshasa au n°13, 7ème rue, dans la Commune de Limete

SIGNATURE DU COMPARANT
MBENZA MAKIADI Oumar Armel

SIGNATURE DU NOTAIRE
MAKUBIKWA TUSAMBA Huguette

Suivant quittance n°: BV303/262 en date de ce jour **********

Sous le numéro 5712 folio 189-203 Volume CXXV

LE NOTAIRE
MAKUBIKWA TUSAMBA Huguette

LE NOTAIRE UBIKWA TUSAMBA Huguette

Mon

ANNEXS

OFFICE NOTARIAL TSHANGU

1. Organigramme de l'Institut Africain de Recherche sur le Développement Durable



